



CAHIER DES CHARGES

LIFE04NAT/FR/000082

Intitulé de l'action : Effacement d'un étang pour reconnecter 2 populations d'écrevisses à pattes blanches

Réf. Action : C9-2008-1-26

Maître d'ouvrage :

PNR du Morvan	X
ONF	
PNR du Haut-Jura	
ADAPEMONT	



Octobre 2008

Les programmes LIFE

Lancé en 1992, LIFE ("L'Instrument Financier pour l'Environnement") est l'un des fers de lance de la **politique environnementale communautaire**. LIFE cofinance ainsi des actions en faveur de l'environnement dans l'Union européenne et dans certains pays tiers. Au service du développement durable, LIFE vise à contribuer à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à la mise à jour de la politique et de la législation communautaires dans le domaine de l'environnement, ainsi qu'à l'intégration de l'environnement dans les autres politiques de l'Union européenne. Son objectif est aussi d'explorer de nouvelles solutions aux problèmes environnementaux de dimension communautaire.

LIFE se présente sous trois volets parmi lesquels le **LIFE-Nature dont l'objectif** spécifique est de **contribuer à la mise en oeuvre des réglementations communautaires sur la protection de la Nature : Directives "Oiseaux" (79/409/CEE) et "Habitats" (92/43/CEE)**, et notamment à la **constitution du réseau européen d'espaces protégés "Natura 2000"** visant la gestion et la conservation *in situ* des espèces faunistiques et floristiques et des habitats les plus remarquables de l'Union.

Présentation du projet dans son ensemble – www.liferuisseaux.org

Objectifs

La valeur écologique et le rôle fonctionnel des hydrosystèmes de têtes de bassins sont souvent sous-estimés et encore mal connus. De par leurs faibles dimensions, ces milieux sont souvent peu pris en compte dans les réflexions d'aménagement. L'objectif **programme LIFE « Ruisseaux de têtes de bassins et faune patrimoniale associée »** est **d'expérimenter des techniques de préservation et de restauration de la qualité de l'eau et des habitats liés aux ruisseaux de têtes de bassins sur les régions de Bourgogne et de Franche-Comté afin de bénéficier d'exemples reproductibles.**

Les actions seront réalisées de manière à favoriser les quatre principales espèces de l'Annexe II de la directive Habitat-Faune-Flore (92/43/CEE) liées à ces milieux : **Ecrevisse à pieds blancs, Moule perlière, Lamproie de Planer, Chabot**. Ces espèces serviront de marqueurs biologiques afin de juger des résultats des actions sur les milieux. De plus, certaines de ces espèces, Ecrevisse à pieds blancs et Moule perlière sont actuellement en très fort déclin sur la zone considérée du fait des atteintes portées à leur habitat.

Actions et moyens prévus

Au cours du programme, trois grands axes d'actions seront engagés :

- _ des **travaux de restauration physique des milieux dégradés** : renaturation directe du lit mineur et majeur, amélioration de la connectivité des ruisseaux, restauration des soutiens d'étiage en agissant sur les zones d'alimentation.
- _ des **actions d'amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau**, en travaillant sur les rejets domestiques, les perturbations liées aux exploitations forestières, agricoles ou aux étangs. Il est important de noter qu'une partie des actions aura un rôle préventif afin de prévenir les atteintes au milieu en mettant en place des aménagements ou par des actions de sensibilisation.
- _ des **actions directement liées aux populations d'Ecrevisses à pieds blancs**, en travaillant sur des tentatives de réintroduction et de contrôle des espèces exotiques envahissantes.

Résultats attendus

Par cet ensemble d'actions, nous espérons une **augmentation des populations** d' Ecrevisse à pieds blancs, Moule perlière, Lamproie de Planer, Chabot. En plus de préserver ces espèces en déclin important, une recolonisation naturelle sera le témoignage de la réussite de l'amélioration de l'habitat. Ces résultats **favoriseront indirectement tout l'ensemble de la faune et de la flore aquatiques présentes dans les têtes de bassins.**

Nous espérons bénéficier à la fin du programme d'un **panel d'expériences pouvant être reproduites localement ou sur d'autres sites du réseau européen Natura 2000**. La réalisation d'un programme de cette ampleur permettra également de mieux sensibiliser les acteurs locaux et le grand public que ne l'auraient fait quelques actions isolées. Il sera un important vecteur à la prise de conscience collective de la fragilité et des rôles écologiques et hydrologiques majeurs des petits hydrosystèmes.

Financement

Commission Européenne (50%), Agences de l'eau Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée-Corse, du Conseil Régional de Bourgogne, du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et les quatre partenaires impliqués (Parc naturel régional du Morvan, Parc naturel régional du Haut-Jura, Office National des Forêts et ADAPEMONT).

1. Objectifs de l'action et place dans le programme LIFE « Ruisseaux de têtes de bassins et faune patrimoniale associée »

La présence d'un ancien étang sur le cours du ruisseau du Vignan, pose pour l'heure un problème de franchissement pour la faune piscicole (digue infranchissable et canal de dérivation non fonctionnel).

Or, ce ruisseau abrite plusieurs espèces sensibles, d'intérêt patrimonial, et protégées au niveau européen : l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), la lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), le chabot de rivière (*Cottus gobio*), et la truite fario (*Salmo trutta fario*). C'est pourquoi le Parc naturel régional du Morvan, souhaite aménager cet étang.

L'objectif du projet est donc de restaurer la libre circulation piscicole entre l'amont et l'aval de l'ancien étang, afin de permettre la reconnexion des différentes populations piscicoles présentes dans le Vignan (notamment celles de l'écrevisse à pattes blanches, de la lamproie de planer et du chabot). Pour ce faire, il est envisagé de rendre fonctionnel le canal de dérivation de l'étang, et de basculer intégralement le cours actuel du Vignan vers ce dernier.

2. Contexte géographique

Région : Bourgogne
Département : Nièvre
Commune : Saint-Brisson



3. Méthodes et moyens

L'attente du Parc naturel régional du Morvan a été déclinée, dans le tableau suivant :

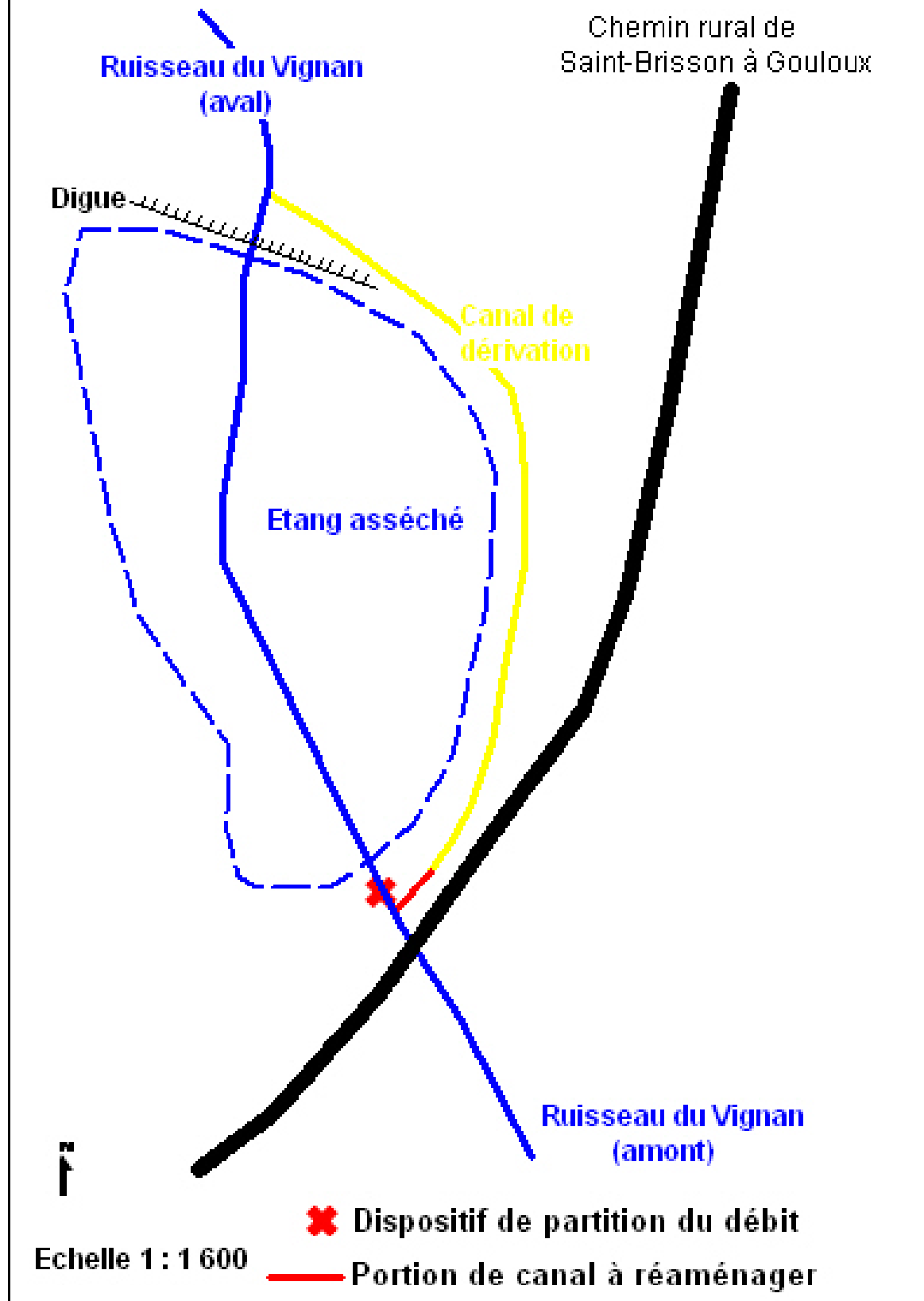
- à la fois sur un plan "**contenu**" (colonne de gauche) correspondant à ce qui est attendu en terme de résultats
- et sur un plan "**implications**" (colonne de droite) correspondant aux conséquences de ces attentes

Par ailleurs, dans ces tableaux :

- le Parc naturel régional du Morvan, qui pilotera l'opération, est désigné par "le maître d'ouvrage".
- L'entrepreneur auquel sera confié le travail est désigné sous le vocable "le prestataire".

Contenu	Implications
Aménagements et ouverture du canal de dérivation existant	<p>Le travail consiste en la réalisation de petits aménagements (poses de blocs, aménagements de berges) ayant pour but de reconstituer une bonne qualité d'habitats aquatiques. De plus il est demandé de réaliser un léger curage du canal, quelques mètres en amont de la confluence avec son petit affluent (localisation précise auprès du maître d'ouvrage).</p> <p>Le canal de dérivation n'est pour l'heure pas fonctionnel, sur les 10 premiers mètres. Une des opérations consistera donc à décaisser ces 10 mètres sur environ 40 cm de profondeur et 20 à 30 cm de large, en respectant la pente naturelle.</p>
Ennoiement du canal de dérivation et pose d'un bouchon sur le tracé du cours actuel du Vignan	Une fois le canal de dérivation aménagé et réouvert, il faut ensuite, boucher le tracé du cours actuel du Vignan par la pose de gros blocs et de terre (pris sur place), afin d'empêcher l'eau de l'emprunter à nouveau.
Remarques générales	<p>Le maître d'ouvrage attire l'attention sur le fait que le canal, après les travaux, devra avoir la physionomie d'un ruisseau. Par conséquent, il ne devra pas être intégralement curé.</p> <p>De plus les travaux devront obligatoirement être encadrés par un des chargés de mission du Parc naturel régional du Morvan.</p> <p>Enfin, un soin rigoureux devra être apporté à ce que aucuns éléments, ne partent dans le ruisseau.</p>

Aménagements de l'étang du Vignan



4. Résultats attendus

Les travaux doivent être réalisés avant le 15 novembre 2008 (si les conditions météo le permettent).

Toute proposition complémentaire du prestataire sera la bienvenue mais devra être argumentée et clairement identifiée en termes de coût supplémentaire induit.

Si le prestataire rencontrait une difficulté à satisfaire l'une des demandes du maître d'ouvrage, il pourrait proposer une solution de remplacement en argumentant son choix et explicitant les points de blocage.

5. Candidatures

Principaux critères de sélection

Le maître d'ouvrage examinera l'ensemble des candidatures et arrêtera le choix du prestataire en se concentrant sur les éléments priorités comme suit :

- le **contenu** et la **pertinence** des travaux proposés
- les **références** de l'entrepreneur et des personnes qui travailleront sur ce chantier
- le **calendrier** de travail proposé
- le **coût** de la prestation

Contenu des candidatures

Les offres devront comporter :

- la référence au programme LIFE Ruisseaux : **LIFE04NAT/FR/000082**
- la référence de l'action concernée : **C9-2008-1-26**
- la proposition d'un budget total et détaillé – chaque poste de dépense et chaque élément optionnel devront clairement apparaître sur le devis
- une liste de références (travaux similaires récemment menés) du prestataire
- un calendrier indicatif de réalisation de la mission

Dépôt des candidatures

Les offres devront parvenir au parc par courrier, fax, ou courriel, au plus tard le **15 octobre 2008 à 12h00**.

Les offres sont à adresser à :

Monsieur le Président
du Parc naturel régional du Morvan
Action LIFE C9-2008-1-26
Maison du Parc
58230 SAINT-BRISSON
03-86-78-79-28
pj.berthelot@parcdumorvan.org

Pour davantage de renseignements contacter :

Pierre-Jean Berthelot – responsable de l'opération au Parc naturel régional du Morvan
pj.berthelot@parcdumorvan.org